



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME**

Saison 2024

ROUTE

CHALLENGES DU C.I.F.

(Mis à jour le 23/08/2024)

REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Challenges du Comité d'Ile de France 2024

Table des matières

1. Comité d'organisation	3
2. Comité d'honneur	3
3. Engagements et participations.....	3
4. Charges du Comité Régional	3
5. Charges de l'Organisateur	3
6. Itinéraire	4
7. Informations et dépannage.....	4
8. Remise des dossards	4
9. Réunion des Directeurs Sportifs.....	5
10. Direction de l'Organisation	5
11. Collège des arbitres.....	5
12. Suiveurs	5
13. Protocole	5
14. Contrôle anti-dopage	5
15. Détail des épreuves.....	5
15.1. Access 1-2-3-4 M.....	6
15.2. Open 1-2-3 M et Access 1,2 M.....	6
15.3. Elites, Open, Access W et U15 – U17 W	7
15.4. Ecoles de Cyclisme	7
15.5. U15 M	8
15.6. U17 M	8
16. Super-challenge Louis TRAVERS.....	9

1. Comité d'organisation

M. José GOUERE, Président du Comité Régional d'Ile-de-France – 06 85 52 44 01

M. Marc ANSERMIN, Président du Comité Départemental de Cyclisme de Seine-et-Marne - 06 81 66 03 42

Mme. Evelyne VARENGUIN, Présidente de la Commission des Jeunes – 06 81 89 13 12

M. Alain PAGNARD, Président de la Commission de la Route – 06 48 52 62 96

M. Guillaume LIENARD, Président de Lagny Pontcarré Cyclisme – 06 27 30 38 11

2. Comité d'honneur

M. Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental de Seine et Marne.

M. Eric TORPIER, Maire de Sourdun.

M. Olivier LAVENKA, Maire de Provins.

Mme Chantal BELLACHE, Maire de Chalaux-la-Petite.

3. Engagements et participations

Les Challenges du CIF sont réservés à l'ensemble des clubs franciliens, excepté pour l'épreuve Femmes qui est ouverte à l'ensemble des clubs affiliés à la FFC. Les coureurs mutés après le 14 juillet ne sont pas admis. Les épreuves ne sont pas ouvertes aux titulaires d'une licence découverte ou titre temporaire. Dans toutes les épreuves, 2 licenciés étrangers hors Union Européenne pourront être inclus dans l'équipe. Cette règle ne s'applique pas à tous les licenciés de moins de 18 ans à date anniversaire.

Les Challenges Route 2024 se disputent par équipes. Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire, exception faite pour les champions nationaux et régionaux sur route, de leur catégorie, qui pourront porter leur maillot distinctif.

Le jour des épreuves, les absents pour des motifs divers pourront être remplacés par un autre licencié du même club, répondant aux critères de participation de l'épreuve concernée. Le remplaçant prendra le dossard du coureur absent. Les titulaires remplacés seront autorisés à participer à une autre épreuve. Aucune pénalité pour "absence au départ" ne sera appliquée.

Il ne sera pas possible d'engager une équipe sur place.

Le circuit réservé aux compétitions ne devra être emprunté que par les compétiteurs de la course concernée. Le non-respect de cette règle sera sanctionné.

Le ravitaillement sera autorisé suivant la réglementation fédérale.

4. Charges du Comité Régional

Voici les charges qui incombent au Comité Régional :

- Les droits d'organisation
- Les coupes ou médailles
- Mise à disposition de banderoles "Départ", "Arrivée", et autres publicitaires
- Règlement des vacations des arbitres
- 1 véhicule régional avec chauffeur
- Les bouquets

5. Charges de l'Organisateur

Voici les charges qui incombent à l'Organisateur :

- Assurance organisation
- La fourniture des dossards
- 1 véhicule Balai "Fin de course" sur les circuits supérieurs à 5 km
- 1 véhicules pour un dépannage neutre avec un minimum de roues adaptées aux développements autorisés en fonction de la catégorie de l'épreuve fourni par les clubs
- 1 podium couvert placé face à la ligne d'arrivée
- Speaker et sonorisation
- Services de sécurité de l'épreuve (véhicule "ouverture de course", service médical conforme aux textes fédéraux (RTS) selon le développement du circuit, signaleurs et motards)

6. Itinéraire

L'itinéraire doit être correctement signalé par fléchage "aérien". Le fléchage au sol est à proscrire ou doit disparaître dans les 48h. pour être en conformité avec les obligations administratives données.

Le dernier kilomètre doit être indiqué de manière visible par une flamme rouge.

Le nombre de tours restants à parcourir doit être indiqué à chaque passage sur la ligne et le dernier doit être annoncé par "la cloche".

La ligne d'arrivée doit être située à l'extrémité d'une ligne droite et matérialisée par une peinture ou adhésif de couleur blanche sur toute la largeur de la chaussée.

Seuls les véhicules destinés aux arbitres doivent être équipés de radio émetteur-récepteur permettant la liaison entre chacun d'eux.

7. Informations et dépannage

L'ensemble des véhicules circulant à l'échelon course, d'une hauteur maximum de 1m66, doivent être équipés de moyens radio récepteur permettant de recevoir les informations des arbitres et de radio-course. Seuls les véhicules destinés aux arbitres doivent être équipés de radio émetteur-récepteur permettant la liaison entre chacun d'eux.

Seuls les véhicules de l'organisation, les véhicules de dépannage neutre et de départements (1 seul véhicule par Département) auront le droit de circuler sur le circuit. Hormis pour les épreuves minimales et cadets, il sera mis 4 véhicules de dépannage neutre. Tous les autres véhicules devront utiliser obligatoirement les parkings selon les instructions du service de sécurité.

Afin de garantir l'équité entre les départements seul le changement de roues est autorisé.

8. Remise des dossards

Les dossards sont remis exclusivement par un membre du Jury des commissaires assisté d'un membre de l'organisation (arbitre club), après vérification des licences présentées par le responsable du club (qui présentera également la sienne). Cette vérification s'effectue à la permanence indiquée et aux horaires prévus sur le détail d'organisation. Les dossards sont récupérés exclusivement par un représentant du club.

Les dimensions du dossard ne doivent en aucun cas être modifiées par pliage ou découpage, sous peine de pénalités.

9. Réunion des Directeurs Sportifs

Afin de préciser l'aspect sportif, technique et particularités éventuelles du circuit, l'organisateur, en présence du Jury des commissaires, des chauffeurs de véhicules dépannage, des représentants de chaque département, doit mettre en place une réunion à l'issue de laquelle il est procédé au tirage de l'ordre des véhicules de dépannage dans le placement à l'échelon course.

Un premier tirage au sort se fera entre les départements présents à la réunion et ayant justifié du départ de 5 représentants minimum. A la suite les départements absents à la réunion ou regroupés par manque de concurrents confirmés au départ. Le premier département sorti du tirage se verra donner le N°2. La voiture N°1 sera attribuée au département organisateur de l'épreuve.

Le directeur sportif devra au minimum détenir le diplôme Educateur Fédéral ou un équivalent. Sa carte d'encadrement fera foi.

10. Direction de l'Organisation

Le Directeur de l'organisation, licencié de la FFC, est responsable de son épreuve. Il assume la Direction Générale de l'épreuve aussi bien sur le plan de sa conformité avec la réglementation en vigueur que sur le plan administratif, financier et juridique vis-à-vis des autorités publiques, des participants, officiels et spectateurs.

11. Collège des arbitres

Les membres du collège des arbitres assurent la direction et le contrôle sportif de l'épreuve. Il attribue les fonctions à chacun des arbitres pour remplir les tâches qui leurs incombent suivant le règlement de l'épreuve. Le juge à l'arrivée est responsable des classements. Les décisions du collège des arbitres sont communiquées à l'organisateur qui en assure la diffusion. Selon la catégorie de l'épreuve, un contrôle de braquets doit être réalisé (zone délimitée proche) avant le départ de l'épreuve pour l'ensemble des participants, à son issue, l'ensemble des coureurs doit être dirigé sur la ligne de départ sans autorisation de s'en éloigner.

12. Suiveurs

Toutes les personnes présentes à l'échelon course sur l'épreuve (sauf les journalistes invités) doivent être licencié(e)s FFC.

13. Protocole

Les responsables de clubs et les coureurs devront être présents à la cérémonie protocolaire en tenue de club.

Toute absence au podium protocolaire sera sanctionnée d'une pénalité conformément à la réglementation fédérale.

14. Contrôle anti-dopage

L'organisateur doit mettre en place à proximité de l'arrivée un local conforme à la réglementation fédérale anti-dopage.

15. Détail des épreuves

15.1. Access 1-2-3-4 M

Epreuve ouverte aux licenciés des clubs Franciliens affiliés FFC. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes : 3 coureurs minimum à 6 coureurs maximum

Engagements : 10 € par Internet sur le site fédéral

Parcours : Rue Jules Ferry, rue de Chalautre, rue du 27 août 1944, voie aux vins, rue d'Hermé, D78 soit 8,1 kms, à parcourir 9 fois (72.9 kms).

Dates : 14 septembre 2024

Dossards : Mairie de Sourdun de 9h à 9h45

Départ : 10h00, rue de Chalautre

Arrivée : Rue Jules Ferry RD 78

Contrôle Médical : Mairie de Sourdun

Protocole : Podium devant la mairie, après la course

Il sera établi un prix d'équipe sur trois hommes au classement scratch de l'épreuve.

Récompenses :

- 6 bouquets, 6 médailles et 1 coupe à la première équipe de l'épreuve
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de l'épreuve

15.2. Open 1-2-3 M et Access 1,2 M

Epreuve sans prix, ouverte aux licenciés des clubs Franciliens affiliés FFC. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes : de 3 coureurs minimum à 6 coureurs maximum

Engagements : 12 € par Internet sur le site fédéral.

Parcours : Rue Jules Ferry, rue de Chalautre, rue du 27 août 1944, voie aux vins, rue d'Hermé, D78, soit 8.1 Km à parcourir 13 fois (105.3 kms).

Dates : 14 septembre 2024

Dossards : Mairie de Sourdun de 13h00 à 13h45

Départ : 14h00, rue de Chalautre

Arrivée : Rue Jules Ferry RD 78

Contrôle Médical : Mairie de Sourdun

Protocole : Podium devant la mairie, après la course

Il sera établi un prix d'équipe sur 3 hommes au classement scratch de l'épreuve.

Récompenses :

- 6 bouquets, 6 médailles et 1 coupe à la première équipe de l'épreuve
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de l'épreuve

15.3. Elites, Open, Access W et U15 – U17 W

Epreuves féminine, sans prix, ouvertes aux licenciées de l'ensemble des clubs affiliés FFC. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes : en nombre illimité avec un minimum de 3 participantes en U19 W et plus et 2 en U15 – U17 W pour participer au prix d'équipe

Engagements E-O-A et U19 : 12 € par Internet sur le site fédéral

Engagements U15-U17 : 8 € par Internet sur le site fédéral

Parcours : Rue Jules Ferry, rue de Chalautre, rue du 27 août 1944, voie aux vins, rue d'Hermé, D78 soit 8,1 kms, à parcourir 8 fois (64,8 kms) pour les Elites, Open et Access et 5 fois (40,5 kms) pour les U15-U17.

Dates : 15 septembre 2024

Dossards : Mairie de Sourdun de 8h00 à 8h45

Départ : Elites, Open, Access W 9h00, rue de Chalautre

Départ : U15 - U17 W 9h05, rue de Chalautre

Arrivées : Rue Jules Ferry RD 78

Contrôle Médical : Mairie de Sourdun

Protocole : Podium devant la mairie, après la course

Il sera établi un prix d'équipe tenant compte du classement scratch de chacune des épreuves.

Récompenses :

- 3 bouquets, 3 médailles et 1 coupe à la première équipe de chaque épreuve
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de chaque épreuve

15.4. Ecoles de Cyclisme

Epreuve réservée uniquement aux associations franciliennes.

Les épreuves sont ouvertes sans minimum de nombre par club.

L'appel des coureurs se fera pour chaque catégorie par 1 par club puis un 2^{ème}, un 3^{ème} ...

Le développement sera limité à 6,40 m pour les U13 et 5,60 m pour les autres catégories, le blocage d'un dérailleur sera accepté avant le contrôle des braquets effectué 15 minutes avant le départ. Toute absence au contrôle des braquets entraînera le refus de participation à l'épreuve.

Le classement par équipes sera effectué par l'addition des places obtenues par les 4 meilleurs coureurs de chaque équipe dans trois catégories différentes. Pour la catégorie U7, un seul coureur sera pris en compte. Les clubs dont l'effectif ne permet pas d'être présent dans trois catégories différentes pourront cependant Participer mais avec un handicap de 100 points dans la catégorie absente.

Parcours : Rue de Chalautre, rue du Vieux Château, Rue Jules Ferry, rue Creuse, rue du Petit Paraclet, rue de l'Église, rue de Chalautre, rue du vieux Chateau soit 2 km à parcourir : 1 fois pour les prélicenciés soit 2 km, 2 fois pour les poussins soit 4 km, 4 fois pour les pupilles soit 8 km, 8 fois pour les benjamins soit 16 km.

Dates : 15 septembre 2024

Dossards : 10h à 11h15, Mairie de Sourdun.

Départs : A partir de 11h30, pour les précilenciés.

Arrivée : Haut de la Rue du Vieux Château.

Contrôle Développement : Impasse 150m de l'Arrivée Rue du Vieux Château.

Protocole : Podium devant la mairie, place de l'Eglise, après la course.

Récompenses :

- 1 bouquet et 1 médaille au vainqueur de chaque catégorie
- 1 médaille au 2^{ème} et au 3^{ème} de chaque catégorie
- 12 bouquets, 12 médailles et 1 coupe à la première équipe
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 médaille et une rose aux 3 premières féminines de chaque catégorie

15.5. U15 M

Epreuve réservée uniquement aux associations franciliennes. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes : de 2 coureurs minimum - Composition possible avec licenciées féminines U15 - U17 W

Engagements : 8 € par Internet sur le site fédéral

Parcours : Rue Jules Ferry, rue de Chalautre, rue du 27 août 1944, voie aux vins, rue d'Hermé, D78 soit 8.1 Km à parcourir 4 fois (32,4 kms).

Dates : 15 septembre 2024

Dossards : Mairie de Sourdun de 12h45 à 13h30.

Contrôle des braquets : de 13h15 à 13h30.

Départ : 13h45, rue de Chalautre.

Arrivée : Rue Jules Ferry RD 78.

Contrôle Médical : Mairie de Sourdun.

Protocole : Podium devant la mairie, après la course.

Prix d'équipe sur deux coureurs au classement scratch de l'épreuve.

Récompenses :

- 5 bouquets + 5 médailles + 1 coupe à la première équipe de l'épreuve
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de l'épreuve

15.6. U17 M

Epreuve réservée uniquement aux associations franciliennes. Participation limitée à 200 coureurs.

Composition des équipes : de 3 coureurs minimum - Composition possible avec licenciées féminines U17 – U19

Engagements : 8 € par Internet sur le site fédéral

Parcours : Rue Jules Ferry, rue de Chalautre, rue du 27 août 1944, voie aux vins, rue d'Hermé, D78 soit 8.1 Km à parcourir 9 fois (72,9 kms).

Dates : 15 septembre 2024

Dossards : Mairie de Sourdon de 14h15 à 15h00

Départ : 15h15, rue de Chalautre

Arrivée : Rue Jules Ferry RD 78

Contrôle Médical : Mairie de Sourdon

Protocole : Podium devant la mairie, après la course

Prix d'équipe sur 3 coureurs au classement scratch de l'épreuve.

Récompenses :

- 5 bouquets + 5 médailles + 1 coupe à la première équipe de l'épreuve
- 1 coupe aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}
- 1 bouquet et 1 coupe au vainqueur de l'épreuve

16. Super-challenge Louis TRAVERS

Un classement général du Super Challenge sera établi par l'addition des points obtenus dans toutes les épreuves.

Les points seront attribués en fonction du nombre d'équipes inscrites au départ de chaque course. Par exemple, dans une catégorie où 20 équipes sont au départ, l'équipe vainqueur se verra attribuer 20 points, la deuxième 19 ...

Le classement des épreuves féminines ne prendra en compte que les clubs franciliens.

Le club totalisant le plus de points à l'issue des deux journées sera déclaré vainqueur et tous les clubs seront classés, indépendamment du nombre d'épreuves auxquelles ils ont participé.

Un podium final réunira les trois premières équipes. En cas d'égalité, c'est le classement des écoles qui sera prépondérant.

La 1^{ère} équipe se verra remettre le Super Challenge 2024.

Un trophée sera remis aux clubs classés 2^{ème} et 3^{ème}.

Protocole à 18h00/18h15 en présence obligatoire des trois premières équipes (toute absence sera sanctionnée).

Mis à jour le 23/08/2024



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// Président José GOUERE – j.gouere@ffc.fr ///

/// Présidente de la Commission Régionale Jeunes Evelyne VARENGUIN – varenguin.evelyne@orange.fr ///

/// Président de la Commission Régionale Route Alain PAGNARD – pagnard.alain@wanadoo.fr ///

/// Secrétaire Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180
01 81 88 08 36